

# Rapport sur l'exercice des droits de vote en 2018

## 1) Introduction

En vertu de l'article L 533-22 du Code Monétaire et Financier, les sociétés de gestion de portefeuille doivent rendre compte de leurs pratiques en matière d'exercice des droits de vote dans les conditions fixées aux articles 319-21 et suivants du Règlement Général de L'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Conformément à ces dispositions, CM-CIC Capital Privé exerce, dans l'intérêt exclusif des FIA<sup>1</sup> (principalement des FIP<sup>2</sup> et des FCPI<sup>3</sup> et un FPCI<sup>4</sup>) dont elle assure la gestion, les droits de vote aux titres détenus par ces FIA.

Les obligations de CM-CIC Capital Privé en matière d'exercice des droits de vote ont été formalisées dans une politique de vote.

## 2) Politique de vote

Compte tenu des contraintes d'investissement, les FIP, FCPI et FPCI sous gestion investissent principalement dans des sociétés cotées sur Euronext Growth (et de façon marginale sur Eurolist C).

Conformément à la politique de vote, CM-CIC Capital Privé exerce les droits de vote dans les sociétés du portefeuille qui représentent une proportion prépondérante des actifs sous gestion. Pour ces sociétés, CM-CIC Capital Privé participe aux votes dans les assemblées générales, souvent par correspondance et sous réserve que la société du portefeuille ait fait diligences pour transmettre à CM-CIC Capital Privé les documents d'information et le formulaire de vote par correspondance.

## 3) Votes effectués au cours de l'exercice 2018

Le nombre de sociétés dans lesquelles CM-CIC Capital Privé détenait des droits de vote était de 13.

Le nombre de sociétés dans lesquelles CM-CIC Capital Privé a exercé ses droits de vote sont au nombre de 9, dont :

- 7 sont cotées sur Euronext Growth,
- 1 est cotée sur Eurolist C
- 1 est inscrite sur Euronext Access (ex Marché Libre).

CM-CIC Capital Privé a voté dans tous les cas par correspondance.

---

<sup>1</sup> Fonds d'Investissement Alternatifs

<sup>2</sup> Fonds d'Investissement de Proximité

<sup>3</sup> Fonds Communs de Placement dans l'Innovation

<sup>4</sup> Fonds Professionnel de Capital Investissement

Le nombre total de résolutions sur lesquelles CM-CIC Capital Privé a été amené à voter s'élève à 161 :

- 155 votes « pour »
- 0 vote « abstention »
- 6 votes « contre », soit 4,6% de votes négatifs

Concernant les votes négatifs, ils correspondaient à des résolutions relatives à des augmentations de capital réservées aux salariés adhérents d'un PEE.

Précisions sur les raisons de l'absence de vote sur certaines valeurs :

CM-CIC Capital Privé n'a pas été en mesure d'exercer son droit de vote dans 4 sociétés du portefeuille (dont deux parce que l'investissement par les fonds a eu lieu après la tenue de l'Assemblée Générale). Pour une des sociétés du portefeuille, l'assemblée générale n'a pas eu lieu (un processus d'introduction en bourse s'est tenu jusqu'en avril 2018 avec la rédaction d'un document de référence sous le contrôle de l'AMF). CM-CIC Capital Privé n'a pas eu connaissance et n'a, par conséquent, pas obtenu les documents d'information ou les formulaires de vote par correspondance pour 1 société du portefeuille

Précisions sur les dérogations à la politique de vote :

CM-CIC Capital Privé n'a pas dérogé à ses principes de politique de vote.

#### **4) Conflits d'intérêts**

Au cours de l'exercice 2018, CM-CIC Capital Privé n'a pas eu à traiter de situation de conflits d'intérêts potentiels ou réels.